

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DE CAMON

Objet : Nomination d'un membre du Conseil d'Administration du CCAS

Le Maire de la Commune de Camon

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
Vu les articles R.123-11, R.123-12 et R.123-13 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
Vu la démission de M. Arnaud BILLARD, administrateur nommé par le Maire.
Considérant que cette démission a été notifiée au Maire le 25 avril 2025 ;

Arrête :

Article 1^{er} : Est nommé membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

M. Yann LE COINTE au titre de l'association AVENIR, œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions..

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Conformément à l'article R-123-13 du Code de l'Action Sociale et des Familles, en cas de remplacement d'un membre du conseil d'administration avant la date du renouvellement du conseil, les fonctions du nouveau membre expirent à la date où auraient cessé celles du membre remplacé, c'est à dire à l'expiration du mandat des administrateurs issus du Conseil Municipal.

Article 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Camon,
Le 17 juin 2025,



Le Maire,
M. Jean-Claude RENAUX

